

ANNEE 2016

DELIBERATION N°7

20160061

SEANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Date de convocation :
23 septembre 2016

Date d'affichage :
.....

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

Vote : 18

Pour : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille seize, le 28 septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 septembre 2016, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

M. Paul BAUDRY, Maire, et Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mme GALLOT, M. DAVRIL, M. YAOUANC, M. LAHORGUE, Mme BONZON, M. BIGÉ, Mme GAY, M. KLISZ, M. BIGOTEAU, Mme RECARTE, Mme DELETTRE, Mme DALLET, M. ETCHEGARAY, M. SORHAITS, Mme VIGIER, M. GOÑY, Mme UHALDEBORDE

Absent(s) excusé(s) :

Mme ETCHEVERRY

Secrétaire de séance : M. DAVRIL

**Objet : Convention de servitude des canalisations
de l'établissement public local l'Eau d'Ici -
Parcelles AN 390, 409 & 549**

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune a été saisi par l'établissement public local de production d'eau potable Pays Basque et Sud Landes « l'Eau d'Ici », anciennement « Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive » afin de formaliser les servitudes de passages des canalisations sur des parcelles privées de la commune (cf. plan annexé parcelles AN 390, 409 & 549).

En effet, lors de la construction de l'usine dans les années 60, et de son extension dans les années 90, les deux canalisations installées pour capter l'eau dans la Nive, le long du chemin de halage à hauteur d'Ustaritz, pour l'acheminer jusqu'à l'usine d'Anglet, n'ont fait l'objet d'aucun acte écrit entre les propriétaires des parcelles concernées et le syndicat.

Aujourd'hui, il convient de régulariser la situation.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude de passage des canalisations de l'établissement public local « l'Eau d'Ici » sur les parcelles AN 390, 409 & 549, annexée à la présente.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Mme la
Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le :